

Monsieur Nicolas Revel
Directeur Général de l'UNCAM
Directeur Général de la CNAM
50 avenue du Pr. André Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Paris, le 22 juillet 2019

Monsieur le Directeur général,

Lors de la séance du 3 juillet dernier autour du futur protocole d'accord, les syndicats représentatifs des biologistes médicaux vous avaient exprimé l'impossibilité pour eux de poursuivre les discussions compte tenu des annonces qui venaient d'être faites dans le cadre de la publication du rapport « Charges et produits de la CNAM pour l'année 2020 ».

Depuis, l'ensemble des composantes du secteur, syndicats, groupes de laboratoires, internes, associations... s'est réuni et a conclu unanimement qu'il était impossible pour la profession d'entamer une quelconque négociation à vos conditions, à savoir :

- un rebasage de l'enveloppe des dépenses amputés de 180 millions ;
- un principe d'augmentation de 0% de cette enveloppe en 2020.

Accepter de telles conditions reviendrait à acter une disparition progressive de la profession de biologiste médical, en s'appuyant sur l'illusion que les machines, et demain l'intelligence artificielle, pourront répondre à toutes les situations.

Le vieillissement de la population française, la priorité donnée au maintien à domicile et à la chirurgie ambulatoire, augmentent naturellement chaque année les besoins en soins non hospitaliers, incluant les examens de biologie médicale réalisés dans nos laboratoires. Aujourd'hui même, vingt millions de français présentent une maladie chronique dont le diagnostic et/ou la prise en charge ne sont pas effectués de façon suffisamment précoce. Les biologistes médicaux jouent un rôle essentiel dans le diagnostic et le suivi de tous ces patients, et leur rôle doit s'accroître rapidement grâce à la mise en œuvre effective du DMP, facteur de rationalisation et d'efficacité de la prise en charge.

L'actuel maillage territorial permet également aux biologistes médicaux de participer aux initiatives loco-régionales sur les parcours de soins en agissant sur la prévention, la prise en charge des maladies chroniques, ainsi que sur les soins non programmés et la prise en charge des urgences.

A l'heure de la désertification médicale et de la saturation des services des urgences, il nous paraît totalement inapproprié de vouloir entraîner le déclin d'une profession dont la présence dans les territoires permet de répondre aux besoins croissants de la population.

Face à ces défis, les pouvoirs publics et l'assurance maladie auraient tort de penser que le secteur de la biologie médicale possède encore une marge de manœuvre grâce à de supposées économies d'échelle qui resteraient à réaliser. Les contraintes financières imposées à la profession depuis de nombreuses années ont progressivement annulé toute possibilité de nouveaux gains de productivité.

Et les restrictions imposées ces six dernières années ont déjà entraîné des dégradations de services sous forme de fermetures partielles ou totales de certains sites. La prochaine étape sera l'accélération de la restructuration du secteur, des fermetures, des licenciements massifs, et la dégradation dangereuse de l'offre de soins dans des territoires déjà en souffrance. On ressent les conséquences de cette dégradation de notre secteur en constatant qu'elle n'attire plus de jeunes confrères biologistes médicaux, fragilisant d'ores et déjà profondément l'avenir de notre profession.

Nous avons donc au contraire besoin que la situation de la biologie médicale rejoigne au plus vite la situation commune à l'ensemble des acteurs de notre système de santé, à savoir, un encadrement sur la base de l'ONDAM. Il n'y a en effet plus aucune raison pour que nous soyons soumis à un traitement discriminant.

Vous l'aurez compris, vos conditions actuelles ne peuvent être acceptées en l'état.

Il nous paraît indispensable que vous manifestiez une vision plus constructive de notre profession, sans imposer une lourde menace financière en préalable à toute discussion, pour que nous puissions reprendre ensemble une négociation précocement interrompue.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération.



Dr François BLANCHECOTTE
Président
Syndicat des biologistes



Dr Lionel BARRAND
Président
Syndicat des jeunes
Biologistes médicaux



Dr Jean PHILIPP
Président
Syndicat des laboratoires
de biologie clinique



Dr Claude COHEN
Président
Syndicat national
des médecins biologistes



Aurélie TRUFFOT
Coprésidente Biologie Médicale
Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale



Dr Alain LE MEUR
Président



Dr Jean-Marc FERYN
Directeur général



Dr Stéphane EIMER
Président



Cerba HealthCare
Catherine COURBOILLET
Présidente



DYOMEDEA NÉOLAB
Laboratoire de biologie médicale
Dr Elisabeth TREPO
Présidente



eurofins
Biologie Médicale
Aurélie FRANCOIS
Directeur général



eurofins
Biomnis
Dr François CORNU
Président



EXALAB
BIOLOGIE MÉDICALE
Dr Jean-Philippe BROCHET
Président



iNOVIE
GROUPE
Dr Georges RUIZ
Président



laborizon
UNE NOUVELLE VISION DE LA BIOLOGIE
Dr Patrick FOLOPPE
Président



GROUPE Oriade noviale
Laboratoires de biologie médicale
www.oriade-noviale.fr
Dr Philippe CART-LAMY
Président



SYNLAB
Etienne COUELLE
Directeur général



Unilabs
Nicolas PLOQUIN
Président